

APRÈS ART. 3

N° CD182

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CD182

présenté par
Mme Batho

à l'amendement n° CD|157 de M. Colas-Roy

APRÈS L'ARTICLE 3

A la fin de l'alinéa 1, insérer les mots : « dans un standard ouvert librement réutilisable et exploitable. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.